

*David* est proche aidant  
comme 1 personne sur 4 en Suisse



*Anna* est proche aidante  
comme 1 personne sur 4 en Suisse



# Redevance familiale : quelques zones d'inconfort

## Mme Samia HURST-MAJNO

Professeure d'éthique biomédicale à la Faculté de  
médecine de l'Université de Genève

Directrice de l'Institut Éthique, Histoire, Humanités (iEH2) et  
du Département de santé et médecine communautaires

Membre de l'Assemblée du Comité international de la Croix-  
Rouge (CICR)

Consultante du Conseil d'éthique clinique des Hôpitaux  
Universitaires de Genève (HUG)

*Julia* est proche aidante  
comme 1 personne sur 4 en Suisse

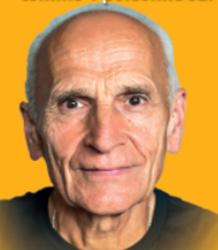


### JOURNÉE DES PROCHES AIDANTS

30 OCTOBRE 2022



*Hugo* est proche aidant  
comme 1 personne sur 4 en Suisse



*Nicole* est proche aidante  
comme 1 personne sur 4 en Suisse



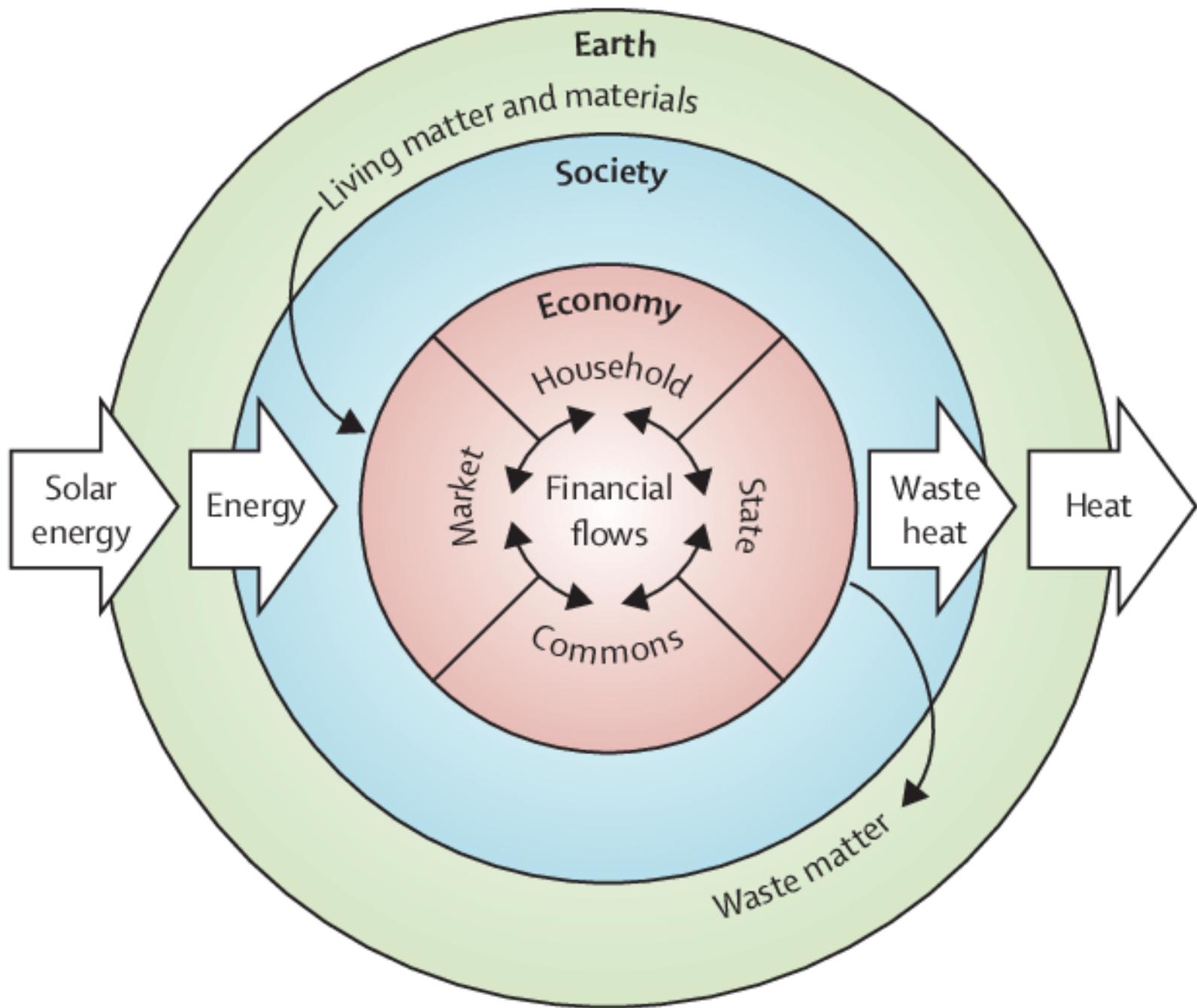
- Deux problèmes
  - Un manque planétaire de soignants, déjà constaté bien avant la pandémie
  - Un travail de proche aidant représentant un volume important, qui épargne de l'argent à la collectivité mais peut coûter beaucoup aux personnes et aux familles
- La redevance familiale: une solution aux deux d'un coup?

## **Un manque planétaire de soignants, déjà constaté bien avant la pandémie**

- Pour lequel l’OMS avait déjà recommandé il y a plus de 10 ans la formation de soignants informels dans toute une série de domaines (soins maternels et pédiatriques, santé mentale, etc)

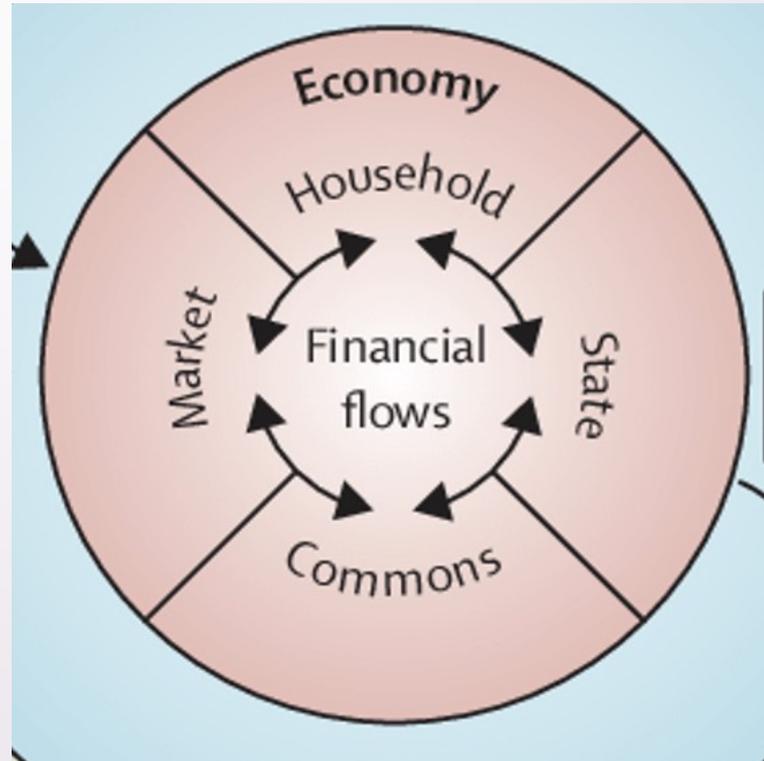
## **Un travail de proche aidant représentant un volume important, qui épargne de l'argent à la collectivité mais peut coûter beaucoup aux personnes et aux familles**

- Ce travail est largement assumé par des femmes,
- Il aggrave les inégalités en étant mal reconnu et en leur coûtant des alternatives



De chacun selon ses moyens,  
À chacun selon ses besoins

De et à chacun  
selon les contrats,  
donc aussi selon  
le pouvoir de  
négociation, avec  
généralement  
parmi les buts le  
profit et la  
croissance  
économique

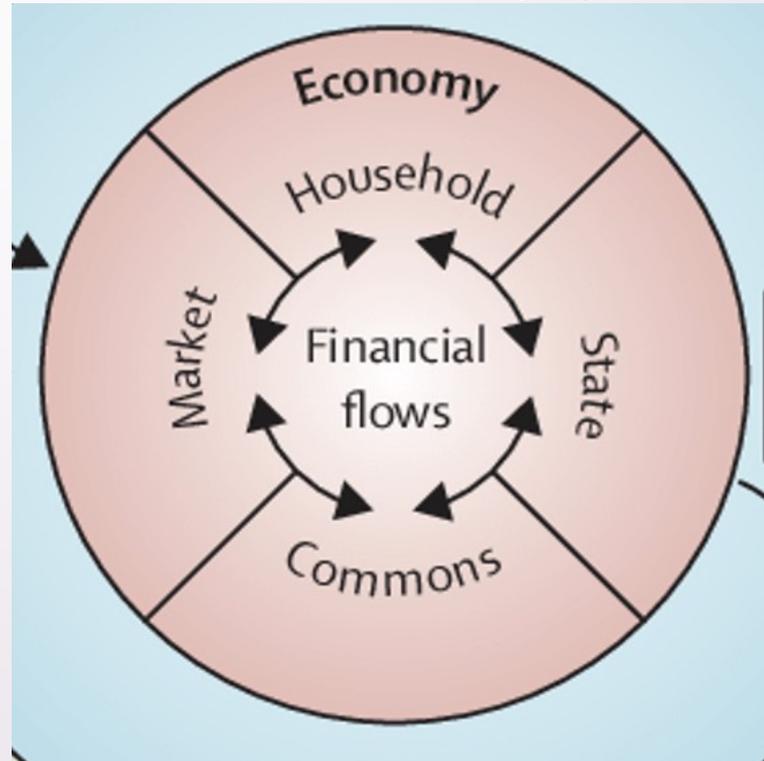


De et à chacun selon  
les arrangements  
sociétaux visant à  
établir et maintenir  
des biens communs,  
y compris des  
conditions de vie  
décentes pour les  
personnes et des  
conditions  
d'existence  
favorables pour des  
autres sphères

De et à chacun selon les  
arrangements plus ou moins  
informels visant à établir et  
maintenir une ressource  
commune

Pas de rémunération des  
membres de la famille  
Rémunération des employés

Paiements et  
gains  
«Lois» du marché  
Lois du cadre  
réglementaire  
(droit du travail  
entre autres)  
Devoir de rendre  
des comptes sur  
la gestion



Rémunération  
Lois du cadre  
réglementaire (droit  
du travail entre  
autres)  
Devoir de rendre des  
comptes sur la  
gestion

Pas de rémunération des  
associés  
Rémunération des employés

La présomption de gratuité est bousculée par la redevance aux proches aidants

Options:

Argent

Parts au 1e et 2e pilier

Banque de temps

Autres?



La présomption de gratuité est fragilisée par nos organisations sociales qui contraignent le double revenu

Cette évolution rend la nostalgie naïve

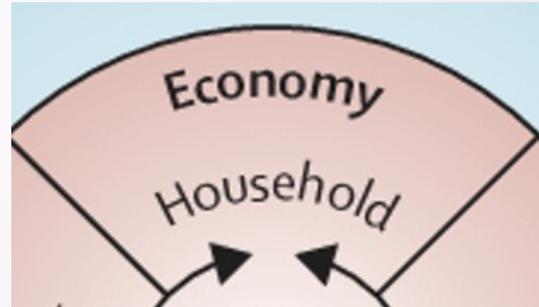
L'introduction du droit du travail implique des heures maximales et un droit à des congés

Comment gérer cela ici?



L'introduction du droit du travail implique un employeur, qui a le droit de licencier et le devoir de remplacer en cas d'absence

Comment gérer cela ici?



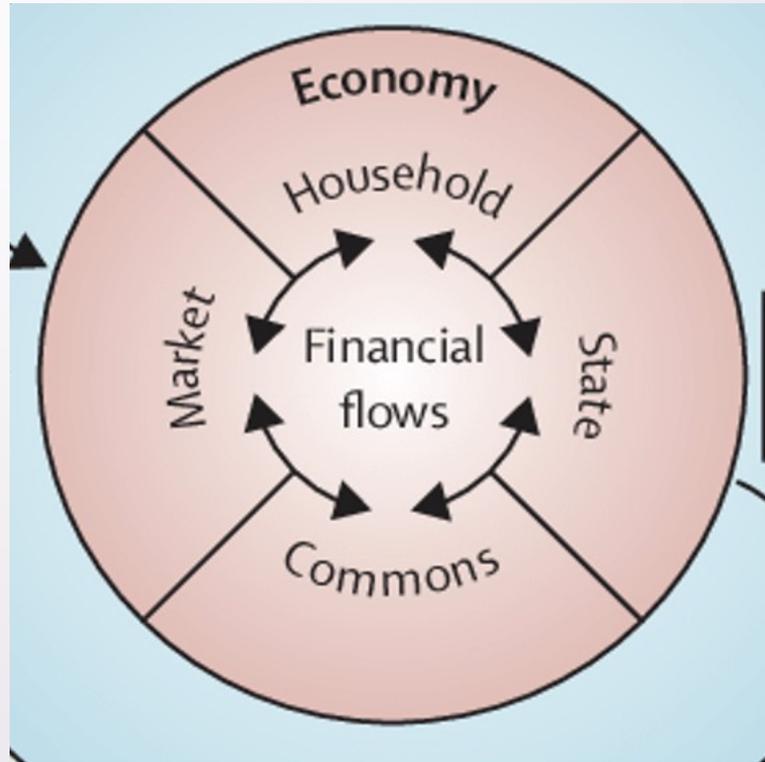
En l'absence de rémunération, ici aussi, il y a des proches qui

- alignent des heures sans compter et s'épuisent,
- sont la seule option alors que la personne malade souhaiterait changer

En l'absence de rémunération, cependant, ces aspects ne sont pas nécessairement clairement du ressort de qui que ce soit

# Pas d'exigences de qualifications

Exigences de qualifications en option lorsqu'elles ne sont pas exigées par l'état



Exigences de qualifications, y compris certaines exigences minimales pour les autres sphères

Exigences de qualifications en option lorsqu'elles ne sont pas exigées par l'état

Avec la rémunération, vient l'exigence de rendre des comptes sur l'usage des fonds

Donc une certaine exigence de vérifier que le travail est effectivement réalisé selon certaines normes quantitatives, et qualitatives?



Il s'agit d'un problème qui apparaît lors de la **prise de responsabilité** : en l'absence de rémunération, il existe aussi des personnes qui s'occupent mal, ou trop peu, de leurs proches. Mais en l'absence de rémunération il n'y a pas d'identification de responsables extra-familiaux

Avec la rémunération, vient une augmentation des coûts

Il n'est pas envisageable de limiter les soins des proches aidants pour contrôler les coûts de la santé



En revanche, il est envisageable de limiter la rémunération des soins des proches aidants pour contrôler les coûts de la santé

Selon quelle clé répartir ce qui est rémunéré et ce qui ne l'est pas?

- La redevance familiale vise à apporter une solution simultanée au manque de soignants et au manque de reconnaissance des proches aidants
- Son application introduit un transfert de logique entre des sphères habituellement distinctes, avec à la clé
  - Certains inconforts liés directement à ce mélange
  - Certains inconforts liés à la visibilité offerte à des difficultés déjà présentes actuellement
- Les problèmes qu'elle vise à résoudre auront, avec ou sans elle, besoin de solutions